

Enquête publique

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la **société EPUR' AUBEL SCRL**, représentée par **Mr Frédéric DETRY – Administrateur délégué**, et établie à 4880 Aubel, Kan n° 63, en vue d'obtenir le permis d'environnement - unique pour le maintien en activité de la station d'épuration biologique existante d'une capacité d'épuration de 72.000 EH (*demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation arrivant à échéance*) - établissement de « **classe 1** » - sur le bien situé à 4880 Aubel, Kan n° 63, parcelles cadastrés section B n° 456l – 456m.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte sur la Commune d'AUBEL, relative à la demande susmentionnée (**projet de catégorie B**), conformément à l'article D.29-4 et en application des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, et pour laquelle l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le **Collège Communal d'AUBEL**.

La présente demande a fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 3 août 2022 | Mercredi 17 août 2022 | Administration Communale Place Nicolaï 1 à Aubel le lundi 19 septembre 2022 de 16h00 à 16h30 | Administration Communale Au Collège Communal Place Nicolaï 1 4880 Aubel |

Le dossier complet, accompagné de l'étude d'incidences sur l'environnement, peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration Communale (service de l'urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel :

- les jours ouvrables de 09h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30 ;
 - les jeudi 18 août – 25 août – 1^{er} septembre – 8 septembre – 15 septembre 2022 jusqu'à 20h00.
- Pour les consultations jusque 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Jean-Léon NELISSEN (service urbanisme – tél. 087/68.01.38 – urbanisme@aubel.be).
Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune via le lien suivant :
<https://www.aubel.be/fr/ma-commune/services-communaux/urbanisme/enquetes-publiques-en-cours> .

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Aubel, le 1^{er} août 2022.

La Directrice générale

V. GOOSSE

Par le Collège,



Le Bourgmestre

F. LEJEUNE

Des explications techniques sur la demande peuvent être obtenues auprès :

- 1) du demandeur : Epur' Aubel SCRL – Mr Alain FLAUSCH - Kan 63 à 4880 Aubel (0496/586.552 – alain.flausch@detry.com) ;
- 2) de l'attaché du Fonctionnaire Technique du SPW – DARNE, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE (Mme Catherine HAUREGARD - tél. 04/224.58.18) ;
- 3) du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme d'AUBEL : Mr Jean-Léon NELISSEN (087/68.01.38 – urbanisme@aubel.be).